

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 10 octobre 2019

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER – M. José CABAÇOS- M. Loïc DABIEL
Mme Marie-Blanche DEVAUX - M. Jean-Pascal DUMAS - M. Colin GUYON –
Mme Mériem HAMLÀ – Mme Julie LECHAT - M. Stéphane MANSON – M. Franck MONNIER
Mme Wafa NABIL - Mme Édith TINJUS

Membres avec procuration :

Mme Christine BLANCHARD-MASI donne procuration à Mme Anne-Marie DOURY-DESTANG

Mme Salomé CARRARETTO donne procuration à M. Colin GUYON

M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Stéphane MANSON

M. Patrick JACOB donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Mme Fabienne JAULT donne procuration à M. Franck MONNIER

M. Jean-Paul MARKUS donne procuration à M. Franck MONNIER

Mme Sofia MAZAZI donne procuration à Mme Julie LECHAT

M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

M. Olivier PLUEN donne procuration à M. Stéphane MANSON

Mme Nathalie WOLFF donne procuration à Mme Édith TINJUS

Mme Clara XÉMARD donne procuration à Mme Édith TINJUS

Membres excusés : M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN

Membres invités : Mme Pascale BERTONI – M. Emmanuel BLANCHARD –
Mme Victoire LASBORDES – Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU –
M. Jean-Luc PENOT – Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE – M. Jean-Baptiste
DUCLERCQ – M. Christian MOUHANNA – Mme Sophie PETITRENAUD –
M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h10.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 4 juillet 2019

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2 et 3 - Information sur la rentrée universitaire et le bug Parcoursup

Madame Le Doyen fait un point sur la rentrée, la pré-rentrée ayant eu lieu le 7 septembre. Elle précise que c'est une rentrée sous tension due aux suites du bug Parcoursup. Nous accueillons 50 étudiants supplémentaires dans le parcours international et un nombre d'étudiants plus important dans la licence science politique. Cela nous fait des promotions très importantes. Le Doyen a informé le service central de scolarité que nous arrivions à des groupes de 42 ou 43 étudiants, ce qui est inacceptable en TD. Pour cette raison 5 groupes ont été ouverts. Ce qui revient à augmenter notre enveloppe d'heures complémentaires. Le Doyen salué le travail de Madame Marie-Blanche DEVAUX quant à l'emploi du temps, la seconde difficulté concerne les enseignants chercheurs qui ont eu très peu de temps pour recruter les chargés de TD et les remercie vivement de leur aide. Nous avons pu laisser tous les groupes de TD dans nos locaux ce qui était l'une de nos préoccupations pour les étudiants.

L'aspect financier sera vu en dialogue de gestion. Des moyens supplémentaires annoncés par le MESRI mais sans notification pour l'instant par la présidence.

Il a été décidé de proposer un contrat à temps complet à un enseignant chercheur d'anglais et l'une de nos collègues d'anglais a vu son CDD passé à temps complet et ce pour une année afin de faire face à l'urgence.

Après avoir fait de nombreuses demandes, le Doyen a obtenu de la présidence à la mi - septembre seulement l'information selon laquelle le MESRI attribuait deux postes de MCF à la Faculté.

Cela est en lien avec un point sur lequel la Présidence a saisi les composantes : le LANSAD opéré par l'IECI. En effet, l'IECI en charge du traitement de ces heures ne souhaite plus être en charge de ce programme. L'idée est que les collègues d'anglais soient rapatriés au sein des UFR, ce qui correspondrait à la création d'un nouveau département de langues au sein de la Faculté. Le Doyen a participé à une réunion avec les directeurs de composantes afin de réfléchir à la manière dont les enseignants seraient éventuellement répartis dans les composantes. Nous n'avons à ce jour aucune connaissance ou information concernant les postes ou l'organisation de cette réattribution des cours de langue à la Faculté. Nous avons deux titulaires à ce jour qui travaillent chez nous et l'une d'elle part en retraite. Le Doyen plaide pour l'obtention d'un poste de titulaire complémentaire ce qui génère beaucoup d'inquiétude. Par ailleurs, le Doyen a exprimé le fait que la masse salariale du MESRI sera utilisée pour des postes de MCF.

4- Information sur le passage à la sélection des étudiants en master 1

Ce point voté en juin 2019 au Conseil de Faculté est passé à la CFVU en septembre 2019 sans difficulté. Nous étions sous un régime dérogatoire jusqu'alors et nous rejoignons le mouvement général des universités et de la Conférence des Doyens. Nos deux partenaires dans Saclay passent aussi à la sélection en master 1. Cette logique s'accompagne d'une sécurisation des parcours ; une fois sélectionnés, les étudiants ont droit à la continuité dans un master 2 dans une même mention. Cette sélection est pour l'heure relative car les capacités d'accueil sont au moins égales à celle de sortie de L3.

Ceci pose encore beaucoup de questions et notamment l'information aux étudiants. Le Doyen a organisé une réunion d'information à ce sujet. Les autres questions sont liées aux modalités de la sélection que nous n'avons pas à ce jour car les critères appartiennent aux conseils de perfectionnement qui commencent à se réunir. Réflexion sur les prérequis potentiels (de différentes natures, choix des matières, obtention d'une note minimale au master1). Ceci est en construction. L'enjeu sera celui de la communication. Ces modalités devraient être connues environ en décembre. Les enseignants vont réfléchir au format du Forum des masters qui pourrait être étoffé.

En L1 et L2 auront lieu bientôt des réunions. Le Doyen donne la parole pour les questions :

Madame Mériem HAMLIA : que deviennent les étudiants non retenus ? Réponse sur les capacités d'accueil et sur la saisine du Rectorat qui placera l'étudiant dans un master mais qui ne sera peut-être pas celui de son choix. L'étudiant devra aussi moduler ses demandes en fonction de son niveau.

L'étudiant pourrait-il repasser des matières pour mieux revalider sa licence ?

Réponse : sur l'approche par compétence. Mise en œuvre sur la loi ORE. Passage aux MC2C qui sont en discussion. Il y a encore des questions et des divergences.

Le Doyen rappelle que les MC2C devront être établies dans des délais très courts (fin novembre). La campagne MC2C Saclay n'est pas encore lancée.

Monsieur Jean-Pascal DUMAS : où en est-on de l'école de premier cycle et de la définition des moyens de cette école ?

Réponse du Doyen : ce qui était acté en juillet est la création de cette école de premier cycle, de mention de licences. Le reste est flou, les moyens sont ceux de l'IDEX, la question du recrutement des EC dans les écoles graduées se pose et de leurs liens évidemment.

La discussion s'engage sur le recrutement des enseignants chercheurs et sur quels critères ? Qui portera les demandes de postes ? Saclay ou l'Ecole de premier niveau ? Les prévisions sont très floues. Cela fait partie des points de vigilance.

5- Information sur la mise en place d'une mineure santé en licence

Mise en place du fait de la réforme de la PACES cela implique une réflexion qui sera menée par le GT Licence. Il faut créer une mineure de Droit destinée aux étudiants de médecine, le tout pour 10 ECTS qui leur permettra de passer en L2. Le programme est à déterminer : il s'agira évidemment des matières fondamentales. Le groupe de travail devra arbitrer entre les matières.

La mineure santé sera proposée dans nos maquettes entièrement à distance. Des questions se posent auxquelles la Présidence n'a pas de réponse du Ministère. Notamment : « Est-ce que l'on retranche 10 ECTS de la maquette de droit ? »

Cela posera aussi des difficultés sur Parcoursup. Le Rectorat assumera-t-il le fait de baisser les capacités d'accueil des licences de droit et science politique notamment ?

Quid de l'admission en L3 des PACES de cette année et de l'an prochain sur les réorientations ?

Objectif de la mineure santé pour le droit : des étudiants de droit qui passeront les 10 ECTS de médecine en droit pourront-ils passer en médecine en L2 ? Il y aura peut-être des effets de stratégie de la part des étudiants.

6- Information sur le parcours de remédiation

Cette année, ouverture de 2 groupes seulement car nous sommes descendus moins bas dans le classement ; moins de « oui si » qui devient « oui avec ».

7- Information sur le déploiement du projet Voltaire

Abonnement pour tous les L1, les étudiants vont se connecter sur l'ENT et ils auront tous accès. Il a été laissé au choix des UFR d'intégrer ou pas ces modules dans les maquettes. Il nous sera éventuellement fait des retours sur l'assiduité, les résultats. Il faut d'abord voir la charge de travail que cela représente et peut-être l'intégrer à la remédiation.

Réflexion de Monsieur Emmanuel BLANCHARD : on donne une validation sur quelque chose qui ne doit pas être validé car non créé par des enseignants ? (Projet Voltaire= Consortium)

Ne pas affecté un ECTS mais juste une validation.

Réflexion de Madame Pascale BERTONI : problème des cours connectés, est-ce l'étudiant qui est derrière l'ordinateur ?

Nous attendons déjà de savoir si nous pourrions avoir un réel retour.

8- Information sur la campagne des MC2C UVSQ

MC2C que nous attendons de l'université et de Saclay, le travail est en cours.

9- Information sur la campagne des MCC Saclay

10- Information sur le partenariat avec HEC

Nous avons évoqué le sujet en juillet dernier. Madame Le Doyen a rencontré le directeur des études d'HEC et deux de ses collègues. L'état de fait actuel avait retenu l'attention du Bureau de Faculté et du Conseil de Faculté. En effet, le partenariat tel que construit revient à délivrer une licence avec 48 ECTS aux étudiants d'HEC. Dans la réalité, il n'y a pas de contrepartie, les étudiants de l'UVSQ n'allant pas suivre les éventuels modules d'HEC, dont ils ne peuvent se prévaloir.

Nous avons donc évoqué des pistes de réflexions, notamment des certifications dont nos étudiants pourraient faire valoir dans leur CV. Il nous a été expliqué que Paris 1 offrait des licences à leurs étudiants sans demander de contrepartie. Nous sommes apparemment la seule université à demander une contrepartie. Nous sommes restés dans l'attente d'une proposition.

Le second point évoqué par un étudiant était celui du « paiement » des examens.

Il nous a été précisé qu'en fait l'étudiant qui n'a pas réussi sa licence doit récupérer des ECTS chez HEC et payer pour se réinscrire aux cours HEC. Le Doyen donne la parole aux enseignants chercheurs afin de recueillir leur sentiment quant à ce partenariat.

Monsieur Stéphane MANSON indique qu'il n'y a aucun avantage à ce partenariat validé durant sa fin de mandat, par l'université. HEC avait pris attache avec l'UVSQ car Paris-Sud avait dénoncé cet accord déséquilibré. Il est pour sa part opposé au fait que ce partenariat perdure. Il indique avoir eu dans ses cours quelques-uns des étudiants HEC qui ne sont pas meilleurs que les autres.

Madame Victoire LASBORDES, directrice du département de droit privé, indique que Madame Fabienne JALT avait pensé à une inscription payante pour ces étudiants. Les enseignants avaient mis en place un émargement notamment pour assurer la présence de ces étudiants en CM quand il est assorti d'un TD.

Aujourd'hui, il y a 5 matières enseignées au S1 de même au S2 dont au moins 2 ou 3 avec TD. Madame Victoire LASBORDES a organisé une réunion d'information pour ces étudiants.

Madame Pascale BERTONI se dit choquée par la délivrance d'une licence en droit à 48 ECTS notamment quand on sait la manière dont les barreaux se sont battus pour la collation des grades. Elle précise que nous aurons des juristes qui ne seront pas formés au droit. Les contrats doivent avoir deux parties et être équilibrés. Elle ajoute que la délivrance d'une licence c'est trop mais que des certifications pourraient être envisagées.

Madame Victoire LASBORDES indique que le niveau des L3/HEC est bon. Elle observe un travail et de la constance dans les résultats.

Le Doyen reviendra vers les collègues lorsque les représentants d'HEC lui auront fait des propositions et les directeurs de départements seront informés.

11-Vote sur les MCC 2019-2020 DU Master 2 Droit public parcours Gouvernance mutualiste

Additif à l'ordre du jour

Il s'agit de mettre en concordance à volume horaire constant la réalité de la formation. Monsieur Stéphane MANSON nous l'explique.

Vote : à l'unanimité

VOLET FINANCIER

12 - Information sur les remboursements de frais par les services de l'Université

Madame Le Doyen a été alertée par Madame Véronique MOREAU concernant les frais de voyages et remboursements. Le Doyen fait le point sur le fait que les informations doivent circuler le mieux possible.

Dans un prochain comité scientifique, Madame Pascale BERTONI fera un point précis avec les collègues.

Le Doyen précise que les billets de train ou d'avion doivent être pris par notre plateforme, à moins d'une preuve (type capture d'écran) d'un prix nettement moins élevé chez un autre fournisseur.

13- Information sur les conventions d'apprentissage ESSYM

La renégociation de ces annexes financières va se faire à la fin de la semaine prochaine. Le problème pour nous est d'obtenir les sommes sur nos lignes avant mi-octobre, les modalités de mise en place nous empêchent d'engager ces sommes.

14- Information sur le dialogue de gestion

Tous les directeurs de département sont invités à participer cette année encore au dialogue de gestion dans un souci de transparence et de bonne circulation de l'information.

15- Information sur le retour de AAPSI 2019 « Appel à projet simplifié interne 2019 – Fonctionnement et investissement »

Cet appel a généré beaucoup de demandes et la DPI est surchargée. Nous espérons que les travaux prévus seront réalisés.

VOLET RESSOURCES HUMAINES

16- Information sur les demandes de postes d'enseignants-chercheurs

Dans un contexte de tension dans tous les départements, le Doyen a reçu les demandes des directeurs de départements qu'il lui appartient de classer pour le dialogue de gestion.

Quelques règles changent cependant puisqu'il est désormais possible de soutenir des demandes en dehors des dialogues de gestion. La Présidence raisonne maintenant en masse salariale. Elle écarte cependant les demandes postes pour postes. D'où une forme d'échange, on vous donne un poste si vous restituez un support d'ATER.

A ce changement de perspectives, il est ajouté que tout départ inopiné serait immédiatement remplacé. Exemple : le départ de deux enseignants de droit privé. Il a été proposé un recrutement d'un PR arrivé en janvier et d'une convention de mise à disposition.

Les postes demandés par le Doyen sont classés dans l'ordre suivant :

Un poste MCF pour la section 04

Un poste PR pour la section 01

Un poste de MCF en section 02

Un poste MCF en section 01

Un poste MCF en section 03

Observation : Monsieur Stéphane MANSON déplore l'existence de ces deux systèmes concomitants d'attribution de postes dans le cadre du dialogue de gestion et hors du dialogue de gestion et trouve cela regrettable. Monsieur Emmanuel BLANCHARD soutient cette remarque. Il estime que nous perdons une capacité de réflexion commune et d'une part de l'information ce qui crée des difficultés.

17- Information sur les demandes de postes de BIATSS

Madame le Doyen donne la parole à Madame Carole MARINHEIRO qui informe que 6 postes sont demandés cette année à l'ouverture au concours, 1 pour une demande de remplacement.

Monsieur Jean-Pascal DUMAS fait part de son étonnement de ne pas voir des personnels administratifs de l'UVSQ ou d'Evry aller vers Saclay dans les services centraux.

Madame le Doyen ne peut pas répondre concernant la politique mise en place sur ce point, la seule chose qui nous est affirmée est le fait qu'une politique de site reste d'actualité.

VOLET INSTITUTIONNEL

18- Information sur le lancement des GS : de la GS Droit et de la GS Sociologie et Science politique

Les travaux sont entamés avec la double mission de rédiger un règlement intérieur et de proposer un projet, mais la direction et la coordination n'ont pas été déterminées. La prochaine réunion aura lieu le 17 octobre. Les règles posées par l'UP Saclay ne sont pas stabilisées et elles nous impactent.

La Graduate School de Sociologie a bien avancé, notamment sur le règlement intérieur. Il n'y a pas d'enjeu sur la direction à venir. Le Doyen fera un point au cours de la réunion du 17 octobre avec les collègues enseignants-chercheurs.

VOLET ÉVÈNEMENTIEL

19- Information sur la rentrée solennelle

L'organisation avance et nous aurons le plaisir de recevoir Monsieur François MOLINS. Une nouveauté cette année, le photographe.

Par ailleurs, à noter un projet de reconstitution du procès des médecins de Nuremberg. Le projet va être lancé par la Faculté de Médecine et la Faculté de Droit.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 12h05.